



MAIRIE DE LA CHAPELAUDE
1, Place du 11 Novembre 1918
03380 LA CHAPELAUDE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELAUDE**

Date de la Réunion : 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUIL, élu Maire.

Date de la convocation : 5 mars 2025

Date d'affichage : 5 mars 2025

Présents : MM Alain DUBREUIL - Jean-Louis CHEMINET - Corine MANGERET - Jean-Claude AUGIAT – Olivier ARROYO - Guillaume BRODIN – Sylvia DUMONTET - Isabelle GOMES - Daniel PASCUAL – Pierrette ROUGIER

Absents excusés : Georges GUYOT – David LAFAYE - Arlette REY

Absente : Angélique BARD

Secrétaire de Séance : Mme Sylvia DUMONTET

Procuration : M. Georges GUYOT à M. Alain DUBREUIL – M. David LAFAYE à M. ARROYO Olivier - Mme Arlette REY à M. Jean-Claude AUGIAT

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Rénovation et extension mairie : point sur le dossier et devis annexes
- Décision modificative budgétaire
- Devis pour le remplacement de tampons sur le réseau des eaux usées
- Demande de subventions :
 - Association pour la Sauvegarde du Patrimoine
 - Association des Donneurs de Sang Bénévoles La Chapelaude-Audes
 - Musée de la Résistance et de la Déportation de Montluçon
- Point école et cantine
- Sécurité routière : demande de limitation de vitesse d'un administré sur la route de Montroir
- Informations diverses
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance, le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'avis à donner au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune d'Audes.

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

AVIS SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE D'AUDES

 **Délibération n° 25 03 11_001**

Le Maire rappelle à l'assemblée l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CHAMPS IXIA en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune d'Audes, laquelle se termine le 13 mars.

Puis il précise que l'arrêté préfectoral n° 58/2025 portant ouverture de l'enquête prévoit que le conseil municipal donne son avis sur le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, se déclare défavorable à l'implantation d'un parc éolien sur la commune d'Audes.

RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE : Point sur le dossier et devis annexes

■ Demandes de subventions

Le Maire récapitule les demandes de subventions déposées auprès des financeurs potentiels : Etat (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux), Conseil Régional et Conseil Départemental.

Il précise, que le dépôt d'une demande de fonds européens (FEDER), envisagé au précédent conseil municipal n'a pu aboutir car, après plusieurs contacts avec le service concerné, il s'avère que le projet est inéligible.

■ Echange de terrain

50 m2 environ de terrain devraient être échangés pour permettre la construction de l'extension. Le devis du géomètre a été validé. Le bornage devrait intervenir prochainement.

■ Devis pour l'étude de sol

📁 Délibération n° 25 03 11_002

Le Maire expose que, dans le cadre du projet d'extension de la mairie, une étude de sol est nécessaire.

Après délibération, le conseil municipal, à 13 voix POUR :

- décide de retenir le devis ci-dessous :

FOURNISSEUR	REF. DEVIS	MONTANT HT	MONTANT TTC
APPUISOL 6, rue Jean Macé 03190 VALLON-EN-SULLY	7591-02-25	2 920,00 €	3 504,00 €
	TOTAL	2 920,00 €	3 504,00 €

- autorise le Maire à le signer

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Plusieurs factures d'investissement sont à régler mais la dépense n'était pas comptabilisée dans les restes à réaliser et il n'est pas possible de les modifier par décision modificative.

📁 Délibération n° 25 03 11_003

Monsieur le Maire expose qu'avant le vote du budget, la commune peut, en l'application des articles L1612-1 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L232-1 du code des juridictions financières, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget cumulé (primitif et décisions modificatives) de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il précise que pour la commune, cela représenterait :

Prévision dépenses d'investissement 2024 :	1 211 056,28 €
- 001 résultat reporté :	0 €
- 040 opérations d'ordre entre sections	0 €
- 041 opération patrimoniales	0 €
- 16 emprunts	- 46 530,66 €
- Restes à réaliser 2023	- 240 690,29 €
Base à prendre en compte :	= 923 835,33 €

Montant final : 25% x 923 835,33 € = **230 958,83 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix POUR :

- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2025 dans la limite de 230 958,83 € avec la répartition suivante :

Opération 307 « Acquisitions de matériels 2024 », article 2157 : 100 000 €

Opération 310 « Grosses réparations de bâtiments 2024 », article 203 : 10 000 €, article 21351 : 25 000 €, article 231 : 95 958,83 €

DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE TAMPONS SUR LE RESEAU DES EAUX USÉES

📁 **Délibération n° 25 03 11_004**

Le Maire expose que, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, plusieurs tampons du réseau des eaux usées du bourg doivent être changés afin de permettre une inspection télévisée programmée.

Après délibération, le conseil municipal, à 13 voix POUR :

- décide de retenir le devis ci-dessous :

FOURNISSEUR	MONTANT HT	MONTANT TTC
SAS BARBIERO ZA du Max 14, rue Jean Bonnichon 03630 DESERTINES	8 760,00 €	10 512,00 €
TOTAL	8 760,00 €	10 512,00 €

- autorise le Maire à le signer

DEMANDE DE SUBVENTIONS

■ Association pour la Sauvegarde du Patrimoine

📁 **Délibération n° 25 03 11_005**

Le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier de l'association « pour la sauvegarde du patrimoine de La Chapelaude » sollicitant une subvention communale.

Après étude du bilan financier fourni, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR et une abstention décide d'octroyer une subvention de **150 €**.

Cette dépense sera inscrite au budget principal 2025 au compte 65748.

■ Association des Donneurs de Sang bénévoles de La Chapelaude-Audes

📁 **Délibération n° 25 03 11_006**

Le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier de l'association des Donneurs de Sang bénévoles de la Chapelaude et Audes.

Après étude du bilan financier fourni, le Conseil Municipal, à 13 voix POUR, décide d'octroyer une subvention de **150 €** à cette association.

Cette dépense sera inscrite au budget principal 2025 au compte 65748.

■ Musée de la Résistance et de la Déportation de Montluçon

Le Maire donne connaissance d'un courrier du Musée de la Résistance et de la Déportation de Montluçon sollicitant une subvention dans le cadre de l'élaboration d'une exposition à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Libération des camps de concentration en 1945.

Le conseil municipal considère que la mise à disposition gratuite de la salle de la Maison de Village lors de l'assemblée générale de l'association le 8 février dernier est l'équivalent d'une subvention de 120 € et a décidé de ne pas participer au-delà de cette somme.

POINT ECOLE ET CANTINE

Cantine :

- . Changement de propriétaire pour la Boucherie Mamie Rosina
- . Utilisation de produits BIO, proposition d'un fournisseur à l'étude

Ecole :

La nouvelle chaudière de l'école maternelle est installée depuis la semaine dernière.

SECURITE ROUTIERE : demande de limitation de vitesse d'un administré sur la route de Montroir

Le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un mail reçu d'un administré sollicitant la limitation de la vitesse route de Montroir.

Après discussion, le conseil municipal envisage, dans un premier temps, de faire installer un système de comptage des véhicules et de mesure de la vitesse.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Recensement des panneaux routiers à remplacer :
Le recensement des panneaux routiers à remplacer est en cours en vue du dépôt d'une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police.
- Proposition de fourniture de rosiers du conseil départemental :
Le conseil départemental propose de mettre 2 ou 3 pieds de rosiers « La Bourbonnaise » à disposition de chaque commune de l'Allier qui en fera la demande.
Le conseil municipal propose de retenir 3 pieds.
- Demande de local du service d'Archéologie préventive du Département :
Le service d'Archéologie préventive du Département va réaliser un diagnostic archéologique à Souvol du 17 au 28 mars et demande s'il est possible de mettre à la disposition des 5 intervenants un local pour la pause déjeuner.
La cuisine de la Maison de Village sera proposée.
- Commission des finances :
La commission des finances se réunira mardi 1^{er} avril à 18h00
- Points d'Apport Volontaire pour les biodéchets :
Le SICTOM propose l'installation de points d'Apport pour les biodéchets sur la commune.
Mme LAUTERBACH, responsable du service de compostage et des biodéchets sera contactée pour venir échanger sur le sujet et présenter les modalités d'installation.
- Abattage des peupliers :
Les peupliers du Peu Chevrier ont été abattus. Le bois est stocké au service technique dans l'attente d'une décision sur sa destination.

QUESTIONS DIVERSES : /



Séance levée à 20h25

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le mardi 8 avril 2025 à 18 heures 30

Le Président de séance,
Alain DUBREUIL,

La secrétaire de séance,
Sylvia DUMONTET